

Conseil Municipal du	12 décembre 2022	à	18h00
N°ordre	23	Titre	Autorisation de mandater en section d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023
N° identifiant	2022-0322		
Rapporteur(s)	M. Robert ROCHAUD	P.J.	
Date de la convocation	02/12/2022		

Président de séance	Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance	Frankie ANGEBAULT

Membres en exercice	53	
Quorum	27	

Présents	47	<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - Maire M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Amir MISTRIH - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Robert ROCHAUD - M. Vincent GATEL Adjoints M. Frankie ANGEBAULT - Mme Béatrice BEJANIN - M. Bastien BERNELA - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle CHÉDANEAU - M. Alain CLAEYS - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - Mme Agnès DIONÉ - M. Rafael DOS SANTOS CRUZ - Mme Julie FONTAINE - M. Jean-Louis FOURCAUD - M. Bouziane FOURKA - Mme Carine GILLES - M. Abderrazak HALLOUMI - Mme Monique HERNANDEZ - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER - M. Laurent LUCAUD - M. Christian MICHOT - Mme Clémence POURROY - M. Pierre-Étienne ROUET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAUT - Mme Chantal NOCQUET - M. Aloïs GABORIT - Mme Myriam MARCIL - Mme Samira BARRO-KONATÉ - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre NÉNEZ - M. Théo SAGET Conseillers municipaux</p>
----------	----	---

Absents	0	
---------	---	--

Mandats	6	Mandants	Mandataires
		Mme Solange LAOUDJAMAÏ M. Maxime PÉDEBOSCQ Mme Lucile VALLET Mme Lisa BELLUCO Mme Alexandra DUVAL Mme Alexandra BESNARD	M. Anthony BROTTIER Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER M. François BLANCHARD Mme Élodie BONNAFOUS Mme Hélène PAUMIER M. Charles REVERCHON-BILLOT

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la n° 1 à 34 et de la n° 36 à 47. La délibération n° 35 est retirée.</p> <p>Est sortie Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER (mandataire de M. Maxime PÉDEBOSCQ).</p> <p>Sortie de M. Alain CLAEYS.</p>
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Ressources Direction Finances
------------------	--

L'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) permet à l'exécutif de la ville de Poitiers, sur autorisation du Conseil municipal, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par délibération.

La présentation du programme d'investissement sous la forme d'Autorisations de programme (AP) et Crédits de paiement (CP) est généralisée pour le budget Principal. Toutefois, certains crédits restent gérés de façon classique, en raison de leur spécificité.

Budget Principal

Pour mémoire, les crédits votés en dépenses d'équipement, hors AP/CP et remboursement de la dette du budget 2022 s'élèvent au total à 8 405 637,00 euros. Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 2 101 409,00 euros

Il y a lieu de ce fait d'autoriser Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget Principal, avant le vote du Budget Primitif 2023, selon la répartition suivante :

Chapitre	Libellé chapitre	Autorisation proposée
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 400,00
204	Subventions d'équipement versées	1 439 420,00
26	Participations et créances rattachées	97 750,00
27	Autres immobilisations financières	534 839,00
45813	Opération sous mandat - CRR Perrault	25 000,00
Total		2 101 409,00

Budget Service funéraire

Pour mémoire, les crédits votés en dépenses d'équipement du budget 2022 s'élèvent au total à 29 728,00 euros. Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 7 432,00 euros.

Il y a lieu de ce fait d'autoriser Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget annexe Service funéraire, avant le vote du Budget Primitif 2023, selon la répartition suivante :

Chapitre	Libellé chapitre	Autorisation proposée
21	Immobilisations corporelles	7 432,00

Budget Locations immobilières et Bases de loisirs

Pour mémoire, les crédits votés en dépenses d'équipement du budget 2022 s'élèvent au total à 204 186,23 euros. Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 51 046,00 euros.

Il y a lieu de ce fait d'autoriser Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget annexe Locations Immobilières et Bases de loisirs, avant le vote du Budget Primitif 2023, selon la répartition suivante :

Chapitre	Libellé chapitre	Autorisation proposée
204	Subventions d'équipement versées	7 840,00
21	Immobilisations corporelles	43 206,00
Total		51 046,00

Après examen de ce dossier, il vous est proposé d'autoriser Madame la Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, avant le vote du Budget Primitif 2023, dans la limite des crédits indiqués ci-dessus pour chaque budget.

POUR	50		La Maire,
CONTRE	0		Mme Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	3	M. Alain CLAEYS, Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER, M. Maxime PÉDEBOSCQ.	Frankie ANGEBAULT



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	16 décembre 2022	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	14 décembre 2022	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20221212-168837- DE-1-1
Nomenclature Préfecture	7.1	Decisions budgetaires	